

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 34**

**Nomination d'un représentant du GIP à la Commission Locale de l' Eau du SAGE de la Tille**

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est  
(37 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu le Directeur rappeler les informations suivantes :

- Arrêtés préfectoraux créant et renouvelant la CLE, et relatif à sa composition et son renouvellement.
- La durée du mandat de la CLE est de 6 ans
- Le mandat en cours expire en juillet 2018
- Le représentant du GIP est actuellement Matthieu DELCAMP

Il est proposé au conseil d'Administration la nomination de Matthieu DELCAMP, chargé de mission patrimoines naturels du GIP.

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la nomination de Matthieu Delcamp à la Commission Locale de l' Eau du SAGE de la Tille.

Le 07/06/2018

Le Commissaire du Gouvernement

**0 3 JUIL. 2018**

La Vice-Présidente du GIP

  
Marie-Claude LAVOCAT